

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 juillet 2016

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
de présents : 16
de votants : 16

Le deux juillet deux mille seize

Le Conseil Municipal de la Commune de MOUTIERS était assemblé en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Rémy VIDILI, Maire.

Convocation faite le :
28 juin 2016

Etaient présents : Mmes MIOTTO. PIECHOCKI. CHALLINE. MAGI. KOCKEISEN. MULLER. VILLARD. DOS SANTOS. SCHWAB.

MM. VIDILI. LAMORLETTE. BASTIEN. ZANNETTI. DURAND. GERMAIN. CASTELLETTA.

Compte-rendu affiché le :
4 juillet 2016

Excusés : JACQUES. SANTORO. PIOVESAN.

OBJET

Fermetures estivales du bureau de
poste de Moutiers

Il a été procédé conformément à l'article L. 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M. GERMAIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération du 9 novembre 2015 « motion contre le rejet de réorganisation du bureau de poste ».

Vu le courrier du 24 juin 2016, des responsables de la Poste, informant que dans le cadre des mesures estivales, le bureau de poste de Moutiers sera fermé seize jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Conteste** le courrier reçu des responsables de la poste.
- **Confirme** la « motion contre le rejet de réorganisation du bureau de poste ».
- **S'oppose** fortement et fermement à toute fermeture, diminution des horaires actuels et mise en place d'un facteur-guichetier.
- **Décide** de rencontrer les membres de la direction de la Poste de Briey, afin de manifester leur mécontentement.
- **Restera** mobilisé pour d'éventuelles actions à mener pour la sauvegarde du service public.

Le Maire
Rémy VIDILI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403916-20160702-2016-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2016